

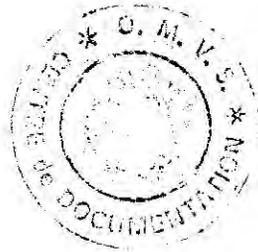
11669

**ORGANISATION POUR LA MISE EN VALEUR  
DU FLEUVE SENEGAL**

**O. M. V. S.**

**HAUT - COMMISSARIAT**

DDC(70).196



**ETUDE D'UN PLAN DIRECTEUR MINIER  
ET AGRO-INDUSTRIEL DU BASSIN  
DU FLEUVE SENEGAL**

**S Y N T H E S E**

- ◆ L'engagement du secteur privé, désormais totalement responsabilisé dans le développement agricole irrigué, reste aléatoire ainsi que semblent le montrer l'évolution de la riziculture en rive droite depuis 1988 où après un enthousiasme initial, on assiste à un certain désintérêt des opérateurs privés.
- ◆ Enfin et surtout, la très forte prédominance des cultures à finalité vivrière annoncée dans la programmation à long terme... ne laisse que peu de perspectives aux productions à large potentiel de transformation. En effet, la programmation envisagée réserve une place de choix au développement de la riziculture et en second lieu du maïs sans ouvrir d'horizons précis à des cultures à vocation industrielle en dehors du sucre et de la tomate. L'option en faveur de la sécurité alimentaire explique cette situation.

## **IV.2. LES CONTRAINTES DE MARCHE**

Les contraintes de marché jouent à la fois pour les agro-industries et la valorisation minières, et, en même temps sur les marchés nationaux et les marchés internationaux potentiels....

## **IV.3. UN ENVIRONNEMENT PEU FAVORABLE A L'INDUSTRIE**

Pour se développer, l'industrie a besoin d'un milieu favorable et d'un environnement où les promoteurs et les entreprises trouvent les biens et les services dont ils ont besoin pour exercer leurs activités. Le bassin ne dispose que très faiblement des conditions de base nécessaires au développement industriel. Les infrastructures d'accueil et les moyens logistiques sont peu développés. La haute vallée, malgré le chemin de fer est dans un quasi isolement. Tous les services essentiels à l'industrie ne sont disponibles que dans les capitales (conseils, importations, réparations, etc...). Les coûts de transport sont élevés. L'énergie ne sera disponible dans la vallée que dans quelques années.

Les capacités entrepreneuriales locales paraissent faibles et les compétences techniques sont rares sinon inexistantes. Seule la région immédiate de Saint-Louis paraît échapper en partie à ces insuffisances.

## **V. LES FACTEURS STRATEGIQUES DU DEVELOPPEMENT AGRO-INDUSTRIEL ET MINIER**

Le développement agro-industriel et la valorisation des potentialités minières du bassin du fleuve Sénégal dépendent chacun d'un facteur stratégique essentiel :

- ◆ La diversification agricole pour les agro-industries
- ◆ La navigabilité du fleuve pour les produits miniers

La démarche entreprise pour promouvoir de façon intégrée et coordonnée le développement du bassin du fleuve Sénégal est, au delà de l'efficacité d'une telle démarche, un moyen privilégié pour renforcer les échanges, les coopérations et les solidarités entre les trois pays. C'est à la fois un test et une contribution décisive et réelle pour des avancées sur le chemin de l'intégration. D'où l'importance et la nécessité de progrès effectifs dans la mise en valeur et le développement de la zone du bassin sur des bases communes. En même temps cela suppose à la fois des politiques coordonnées et convergentes, des actions concertées, des interventions communes, des mesures et des infrastructures destinées à créer un espace homogène et à faciliter les échanges et les initiatives.

### III. LA PROBLEMATIQUE INDUSTRIELLE DU BASSIN

#### III.1. LES POTENTIALITES

Au niveau des ressources physiques, le bassin du fleuve Sénégal offre des potentialités très importantes sinon déterminantes pour le développement des pays concernés. En effet, en tant que base de ressources valorisables, la zone du bassin joue un rôle clé pour la Mauritanie. Elle est très importante pour le Sénégal et peut être déterminante pour une partie du Mali.

Ceci étant, la zone qui nous intéresse présente, du point de vue des ressources, une configuration très diverses et très diversifiée.

#### III.2. LES RESSOURCES ENERGETIQUES

Elles découlent directement des capacités hydrauliques du bassin et spécialement des affluents du fleuve Sénégal. Grâce aux études hydroélectrique effectuées depuis le début des années 70..., six barrages ont été localisés :

◆ Trois sur le fleuve Sénégal :

- Golongo
- Petit Gouina
- Felou

◆ Trois sur les affluents

- Manantali (sur le Bafing) : réalisé
- Goubassi (sur la Falémé)
- Boureya (sur le Bafing)

Ils représentent une puissance installée supérieure à 1.000 mégawatts.

Au plan dynamique, les taux de croissance démographique globaux dans la région du fleuve sont estimés à 2% au Mali, 2,7% au Sénégal et 2,8% en Mauritanie. Cette différenciation est due à des vocations démographiques différentes : au Mali, la zone connaît une forte émigration alors qu'en Mauritanie, c'est plutôt une région d'appel. La croissance urbaine est dans ce cadre sensiblement supérieure à la moyenne et se situe autour de 3,6% dans chacun des pays.

Cette réalité, marquée par l'importance et la croissance des populations urbaines donne une acuité particulière à l'enjeu de création d'emplois en milieu urbain et à l'importance que peut avoir le développement d'activités de service et de type manufacturier.

## II.2. L'ENJEU ALIMENTAIRE

L'enjeu alimentaire est le plus clair et le plus apparent. En effet, les gouvernements des trois pays ont axé leur stratégie agricole vers l'autosuffisance alimentaire. Les objectifs actuellement fixés visent à une satisfaction totale des besoins alimentaires au Mali en 2000. Pour le même horizon, le Sénégal entend être autosuffisant à 80% de ses besoins et la Mauritanie vise la couverture de 55% de ses besoins céréaliers.

Pour la Mauritanie, le bassin du fleuve est l'unique espace agricole susceptible de permettre la réalisation d'un tel objectif. Sans être aussi déterminant, le bassin du fleuve est également essentiel pour le Sénégal, spécialement en matière de riz. Même le Mali qui ne peut compter sur cette zone de façon aussi déterminante, peut espérer un appoint alimentaire, mais non lié aux aménagements hydro-agricoles du fleuve et de ses affluents.

## II.3. L'ENJEU ENERGETIQUE

Actuellement les besoins d'énergie électrique des trois pays sont largement fournis par des centrales thermiques, le Mali étant le moins dépendant de cette source (un peu plus de 40% de l'offre actuelle). Les prévisions de croissance des besoins d'énergie électrique sont très différentes d'un pays à l'autre pour les 25 ans à venir : Elle oscillent entre 2 et 5 % de croissance annuelle pour le Sénégal, entre 4,5 et 7,5% pour la Mauritanie et entre 5 et 7,2% pour le Mali. Sans accroissement de production, on estime que le déficit apparaîtrait dès 1995 au Mali, en 1998 au Sénégal et en 2003 en Mauritanie<sup>2</sup>. D'où l'importance que revêtent les apports d'énergie susceptibles d'être fournis par les aménagements hydroélectriques du fleuve. Grâce à la réalisation du barrage de Manantali, un potentiel de 200 mégawatts va être mis à la disposition des trois pays et du bassin dès 1997. De larges possibilités d'augmentation du potentiel de production hydroélectrique du bassin existent (supérieures à 1.000 mégawatts). On a vu que d'ores et déjà deux autres barrages à vocation dominante hydroélectrique sont envisagés par la programme de l'O.M.V.S (barrage de Gouina et de Felou). C'est dire l'importance du bassin pour assurer de façon indépendante, sans importation d'hydrocarbures, la satisfaction des besoins prévisibles d'énergie électrique des trois pays, et peut-être à des meilleures conditions de coût.

commerce extérieur a été libéralisé, les monopoles publics ont été démantelés, le contrôle et la fixation des prix ont été, sinon totalement éliminés, du moins limités à quelques produits essentiels, le marché du travail a été assoupli, etc. Ces nouvelles orientations ont globalement rendu les économies des trois pays beaucoup plus ouvertes et concurrentielles mettant au premier plan la nécessité de rechercher davantage d'efficacité dans les investissements et de compétitivité dans les activités productives.

Au niveau industriel, bien qu'ils connaissent des situations très différenciées, les trois pays ont connu des évolutions parallèles, fortement influencées par la crise économique globale et les profondes modifications du cadre réglementaire et incitatif du développement industriel.

Les trois pays ont connu en matière industrielle une période difficile marquée par la rétraction des activités et la fermeture de nombreuses entreprises, du fait à la fois du rétrécissement de la demande et de la mise en compétition avec la concurrence étrangère dans de mauvaises conditions de compétitivité. Les politiques de relance de la croissance, n'ont pas permis encore de sortir l'industrie de l'état de crise, y compris au Sénégal où l'Etat a tenté un effort spécifique à travers la "Nouvelle politique industrielle". Il reste que ce dernier pays, largement plus industrialisé que les deux autres pays, est aujourd'hui le plus à même de fournir les bases d'une dynamique industrielle nouvelle.

S'agissant plus spécifiquement du bassin du fleuve Sénégal, on observe une grande diversité de situation.

Malgré les efforts et les acquis déjà matérialisés, spécialement dans le domaine agricole, le bassin reste globalement une région pauvre, à faible productivité, largement dépourvue d'industries, à l'exception des poches industrielles de la basse vallée rive gauche (sucre, tomate essentiellement). Dans la haute vallée, les développements agricoles nouveaux sont inexistantes et les amorces industrielles ont tourné court (tannerie) ou ont du mal à être relancées (marbre). Dans la moyenne vallée, les choses en sont encore restées au niveau des potentialités et une activité industrielle proprement dite est absente des deux côtés du fleuve. C'est dans la basse vallée que la dynamique de développement s'est le plus concrétisée, y compris au niveau industriel bien qu'en rive droite, l'industrie soit largement absente (à l'exception de quelques rizeries). C'est également dans la basse vallée que les activités de service liées à l'agriculture ont connu le développement le plus net.

De façon générale, l'observation du contexte actuel fait penser qu'il n'est pas globalement favorable à la dynamique industrielle. En effet :

- Les marges de manoeuvre et les moyens que les Etats peuvent affecter au soutien du développement industriel sont très étroits.

- L'industrie, dans les trois pays, reste encore largement en état de crise et n'offre pas, dans le bassin, une base suffisante pour un élargissement des activités sauf peut-être en basse vallée rive gauche.

- Les marchés nationaux des trois pays sont encore plus étroits que par le passé et les marchés internationaux plus concurrentiels avec moins d'opportunités pour les produits traditionnels.

## 1.2- LES FILIERES DE VALORISATION MINIERE.

Les ressources minérales du bassin sont importantes bien que connues de façon inégale et souvent encore de façon superficielle.

Parmi les ressources minérales dont les indices sont les plus connus, on citera:

- La tourbe dans la basse vallée
- Le titane en bord de mer
- L'argile à proximité de Kaedi
- Les phosphates de la moyenne vallée de part et d'autre du fleuve (à Bofal et Matam).
- Le fer qui est le métal le plus répandu mais surtout dans le haut bassin.
- Le marbre et pierres ornementales que l'on trouve en moyenne vallée rive gauche et rive droite et en haute vallée à Selinkegni au Mali.
- Le cuivre au nord est de Kaedi et dans la haute vallée.
- L'aluminium et l'uranium en bordure de la Falémé.
- Du chrome aux abords de Dagouli et Selibabi.
- Du manganèse à M'Bout et à proximité de Kadiar.
- De l'or dans les massifs qui bordent la haute vallée du fleuve Sénégal et de la Falémé.

D'autres indices, qui mériteraient des recherches plus approfondies, ont été identifiés tels que feldspaths, béryl, etc.

Sur cet ensemble de minéralisations, trois catégories de substances sont aujourd'hui considérées comme pouvant faire l'objet d'une exploitation: le fer, les phosphates et le marbre.

### 1.2.1- La filière fer.

Un site de minerai de fer est aujourd'hui proche de l'exploitation. Il s'agit du gisement situé au Sénégal à une vingtaine de kilomètres de la Falémé. Une société, la MIFERSO, poursuit actuellement la mise au point finale d'un projet d'exploitation sur les bases suivantes:

- ▶ Exploitation du groupe de minerai à hématite en morceaux et concassage avant exportation à hauteur de 12 millions de tonnes.
- ▶ Transport par voie ferrée en reliant le gisement au chemin de fer Dakar-Bamako à Tambacounda et en modernisant le reste du tronçon jusqu'à la mer.
- ▶ Evacuation par un port à Bargny près de Dakar.

D'ici une année au plus, tous les éléments techniques et financiers pour une décision finale d'exploitation sur ces bases seront réunis.

Toutefois, il faut ici relever qu'une autre option d'exploitation ne semble pas avoir fait l'objet d'une attention approfondie. Plus longue à mettre en oeuvre et plus coûteuse en investissements, elle présente cependant, à priori un intérêt économique bien supérieur pour le projet et surtout pour le développement du bassin du fleuve Sénégal. Sa faisabilité technique reste cependant à établir. Il s'agirait d'une option basée sur:

### **I.1.3 - La filière tomate.**

Cette filière est également bien établie en rive gauche avec un potentiel de production de l'ordre de 7.000 tonnes (atteint en 1991) pour les deux unités industrielles existantes, la SOCAS et la S.N.T.I. Les estimations actuelles du marché oscillent entre 8.000 et 10.000 tonnes. Ce marché est largement amputé par la fraude (de l'ordre de 40%), ce qui induit l'accumulation de stocks et la réduction des surfaces cultivées (1500 hectares en 1993 au lieu de 2.500 environ en 1991). Même compte tenu d'une croissance raisonnable de la consommation, on peut estimer que le potentiel industriel existant répondra aux besoins du Sénégal au moins jusqu'à l'horizon 2000. Quant au développement des exportations dans la sous-région, il est exclu dans les conditions actuelles de compétitivité qui mettent le produit sénégalais environ au double du prix des produits importés.

Un développement de la filière tomate en rive droite ne paraît pas envisageable pour le moment à travers des installations lourdes.

En fait les seuls développements envisageables du côté rive droite comme rive gauche, seraient l'implantation de petites unités mobiles permettant de petites productions à des coûts compétitifs. Le test de la validité de cette approche reste à faire et sa faisabilité est loin d'être acquise.

### **I.1.4- La filière coton**

Un important travail d'expérimentation agronomique a été effectué sur le coton ces dernières années, spécialement par la SODEFITEX. Il permet de penser que le coton est actuellement une des opportunités de diversification les plus importantes qui existent actuellement en rive gauche. Il a de plus l'avantage de concerner tant la basse vallée que la moyenne vallée jusqu'à Bakel. Enfin, à l'échelle des productions éventuelles concernées, il doit être possible de prendre place sur un marché international au demeurant très vaste.

Les études réalisées permettent d'envisager de développer un potentiel de 9.000 hectares pour une production de l'ordre de 24.000 tonnes. Au plan industriel, une des options envisagées est l'implantation de petits ateliers d'égrenage disséminés tout au long de la vallée. La liaison avec les industries textiles nationales reste à étudier.

### **I.1.5- La filière tournesol.**

Cette filière a fait l'objet de quelques essais en rive droite, dans le Trarza mauritanien. Il paraissent ouvrir un potentiel intéressant de production oléagineuse permettant de fournir le marché mauritanien en huiles alimentaires. Les besoins actuels sont de 7.000 à 8.000 tonnes et pourraient atteindre 38.000 tonnes à l'horizon 2015 soit environ 19.000 hectares de culture de contre saison froide. Le développement de cette filière apparaît comme l'enjeu principal du développement agro-industriel de la rive droite. Elle permettrait également d'intégrer au niveau des deux pays l'industrie des aliments du bétail en fournissant des tourteaux (9.000 tonnes au départ, correspondant aux importations actuelles des unités sénégalaises).

### **I.1.6- La filière aliments du bétail.**

L'élément clé du développement d'une filière des aliments du bétail est la culture du maïs. Un potentiel de développement pour cette culture existe: les essais culturaux sont



Le développement de ces activités industrielles de P.M.E./P.M.I. est essentiel à la consolidation du développement agricole. Elles ne relèvent cependant pas d'une planification mais plutôt d'un bon cadre de promotion et d'incitations capable d'aider à l'émergence de nouveaux entrepreneurs et de l'existence effective d'opportunités d'affaire.

Il nous semble que c'est ce second aspect qui intéresse plus spécialement l'O.M.V.S. Comment promouvoir les filières et idées de projets basées sur les ressources déjà identifiées ? Et cela grâce à un processus d'action organisé et soutenu dans son développement par les réflexions et études techniques nécessaires pour faire avancer la concrétisation des opportunités repérées. Une démarche est proposée pour ce faire. Elle s'appuie sur quelques exigences que l'on exposera au préalable:

## II.1- LES EXIGENCES.

### II.1.1- Une approche par filière.

En l'état actuel des connaissances sur le développement agricole et les ressources minières, et à la lumière de l'état actuel des marchés, on peut considérer que l'inventaire qui vient d'être rappelé constitue probablement l'essentiel des développements industriels possibles pour tout ce qui dépasse les petites entreprises diversifiées.

S'agissant d'organiser l'avancée de la réflexion et de l'action pour concrétiser ces opportunités, il paraît nécessaire de prendre les choses filière par filière et non pas de façon générale et globale. C'est en effet à ce niveau qu'on identifiera les problèmes de développement à résoudre, les actions à mener et les intervenants qui doivent agir. La filière est le niveau opérationnel et concret où s'organise le développement des activités. C'est donc à ce niveau qu'il faut intervenir c'est à dire développer la réflexion, les stratégies et programmes d'actions nécessaires pour concrétiser les opportunités repérées.

De plus, l'objectif recherché est de valoriser des productions primaires. La meilleure façon de le faire est d'abord ce problème produit par produit, en suivant la filière de transformation.

### II.1.2- Une approche intégrée.

Les réflexions présentées antérieurement dans ce rapport et dans les autres rapports qui l'accompagnent (Volume II et III) montrent bien l'interdépendance des décisions et des démarches de développement entre des secteurs d'activités très différents. Les stratégies, les programmes et les actions à mener s'épaulent les unes les autres et doivent être conçus de façon homogène et globale à l'échelle d'une filière. On ne peut imaginer développer une agro-industrie sans prévoir et mener préalablement les actions agricoles nécessaires, de même qu'on ne peut espérer engager des industriels si l'on n'a pas crédibilisé les possibilités et les probabilités des productions agricoles à des conditions économiques acceptables. De même, et inversement, on ne peut espérer développer des productions agricoles à transformer si on n'est pas assuré que l'industrie sera au rendez-vous. Dans le domaine minier également les approches ne peuvent être isolées. On a vu combien l'exploitation des ressources du sous-sol et le problème de la navigabilité se conditionnaient l'un l'autre. D'où la nécessité incontournable, si l'on veut faire avancer la promotion des industries, d'approcher les problèmes de façon intégrée et simultanée.

### II.1.3- Une approche concertée avec le secteur privé.

Les trois pays concernés par le bassin du fleuve Sénégal ont désormais des politiques et stratégies industrielles qui s'appuient sur le dynamisme et les initiatives du secteur privé. L'Etat n'entend plus jouer le rôle de promoteur direct d'investissements industriels dont il

- Soit une exploitation limitée, liée à des utilisations directes, pour les besoins de l'agriculture locale. Un test devait être fait avec l'assistance de l'O.N.U.D.I dans le cadre de l'unité pilote de Matam.

De façon générale, le marché actuel des phosphates n'est pas très favorable, connaissant plutôt une tendance à la baisse. La compétitivité des phosphates du bassin dépend largement du facteur transport. Il faut cependant souligner que ceux-ci présentent un avantage compétitif sur les marchés européens du fait de l'absence de cadmium dans la composition du minerai.

Actuellement les études ne sont pas suffisamment avancées pour prendre parti sur le procédé de valorisation. Quoiqu'il en soit, il semble que dans le cas le plus favorable, on puisse envisager une exploitation d'un million de tonnes pour chaque gisement de part et d'autre du fleuve, à condition de pouvoir effectuer le transport jusqu'à la mer par voie fluviale dans de bonnes conditions économiques (c'est à dire notamment si le projet n'est pas seul à amortir l'aménagement de la navigabilité). En tout état de cause, il s'agit là d'un des rares projet industriel du bassin qui pourrait être développé en commun par deux des pays riverains et où le Sénégal peut de surcroît apporter son expérience en matière de phosphates.

Si on devait s'engager dans la voie de l'exploitation lourde, une opportunité serait ouverte à la réalisation d'une cimenterie basée sur la disponibilité à coût nul de la matière première (partie supérieure du gisement de phosphates). Encore faudrait-il que les conditions de marché permettent d'envisager la réalisation d'une cimenterie et que, au préalable, des tests de conformité aient été réalisés sur les calcaires de la couverture du gisement.

### 1.2.3- La filière matériaux de construction.

En ce qui concerne les matériaux de construction, il faut distinguer deux aspects en ce qui concerne les perspectives de cette filière:

- Les petites productions articulées sur le marché du bassin. Des opportunités existent pour satisfaire les besoins locaux en éléments de construction: briques sèches, carreaux, etc.
- Les productions d'importance liées à un marché national ou de la sous-région voire à l'exportation sur le marché international.

Divers projets ont été évoqués par le passé: cimenterie, briqueteries, etc.

En ce qui concerne la cimenterie, l'idée de projet antérieure parait dépassée. Elle s'appuyait en particulier sur la réalisation de gros projets d'infrastructures, tels que barrages, aujourd'hui réalisés. Les tendances connues, marquées à la fois par la diminution des investissements, des marchés publics et de la demande des particuliers, ne justifient pas une telle idée de projet. Actuellement, les cimenteries du Sénégal et du Mali ne tournent qu'aux deux tiers de leurs capacités. Seules des évolutions significatives du marché permettraient de rouvrir ce dossier (éventuellement en relation avec l'exploitation des phosphates de la moyenne vallée).

Quant à la filière briques cuites, elle semble en perte de vitesse dans toute la sous-région du fait de l'existence de produits de substitution plus accessibles (parpaing, briques en terre stabilisée) et des coûts de l'énergie.

assumerait la gestion. Il paraît donc indispensable de susciter l'intérêt et l'intervention du secteur privé pour promouvoir et concrétiser les opportunités industrielles repérées.

La meilleure façon de le faire est d'associer le plus tôt possible les opérateurs et les promoteurs privés potentiels aux réflexions et à la définition des programmes d'actions. Dans beaucoup de cas des interlocuteurs dynamiques existent.

D'où la nécessité d'organiser le processus de promotion industrielle du bassin en concertation avec les industriels qui opèrent déjà ou qui seraient prêts à opérer dans la vallée et de les associer à tous les stades au progrès de la réflexion et de l'action.

#### **II.1.4- Une approche coordonnée et pilotée.**

A la lumière des développements qui précèdent, et spécialement dans une optique d'intégration et de concertation, il est clair que l'avancée du processus de promotion d'industries dans le bassin exige:

- ▶ Une intervention de parties prenantes nombreuses et diverses: des autorités différentes gérant des secteurs différents, plusieurs pays, des autorités nationales et transnationales (O.M.V.S), en même temps des autorités et des agents économiques privés, etc.
- ▶ Des démarches qui se complètent les unes les autres (études, décisions, action sur le terrain) et qui doivent être ordonnées et séquencées dans le temps.

Pour qu'un tel processus se développe, il est clair que les intervenants et les interventions doivent être organisés et coordonnés. Il faut prendre des initiatives, gérer les contributions des uns et des autres, contribuer à dégager des avancées, etc.

D'où la nécessité d'un monitoring du processus, d'un lieu de responsabilité pour développer la coordination nécessaire et progresser dans la promotion des activités de développement.

#### **II.1.5- Une approche fondée sur des analyses techniques plus approfondies.**

Les informations dont on dispose actuellement tant sur certains aspects des possibilités de développement agricole que sur les substances minérales permettent de dégager des opportunités mais pas des certitudes sur la faisabilité et les conditions de réalisation de certaines idées de projet. Des incertitudes et des alternatives demeurent sur les stratégies et moyens possibles de promouvoir certaines filières.

Aussi, apparaît-il nécessaire de poursuivre les analyses techniques permettant de fonder des choix plus précis et certains et organiser l'action de façon pertinente. C'est très clairement le cas pour la navigabilité et l'exploitation du fer (voir plus loin). Mais de fait il s'agit de poursuivre les analyses techniques sur l'ensemble des filières et idées de projet relevés dans le paragraphe I précédent.

### **II.2- LA DEMARCHE PROPOSEE.**

Pour faire avancer le processus de promotion d'industries nouvelles basées sur les potentialités agricoles et minières du bassin du fleuve Sénégal, il est proposé une démarche appuyée sur deux principes organisationnels:

## Conclusion

Le programme d'actions proposé, qui se veut très pragmatique et très opérationnel, s'inscrit résolument dans une approche d'intégration sous-régionale renforcée. Certaines des démarches suggérées pourraient évidemment fort bien se développer dans un cadre national. Le parti pris a été de faire jouer un rôle dynamique à l'instrument commun de coopération qu'est l'O.M.V.S.

En effet, à travers ce programme d'actions, l'O.M.V.S aurait la responsabilité de piloter et de soutenir au plan technique (notamment grâce à la mobilisation d'assistances) un processus de gestion stratégique qui dynamiserait et ferait converger tous les efforts en vue du développement de filières industrielles dans le bassin du fleuve Sénégal. Dans ce processus, les décisions restent évidemment de la responsabilité soit des Etats, soit des opérateurs privés. Mais leur concertation et leur coopération seraient, à travers l'action de l'O.M.V.S, organisées vers des buts communs et librement acceptées. La contribution de l'O.M.V.S au développement industriel du bassin serait ainsi beaucoup plus décisive et beaucoup plus effective qu'à travers des études de planification à priori.

Cette contribution se développerait à trois niveaux:

- Contribuer à une programmation efficace de l'action de développement industriel du bassin dans une perspective d'intégration sous régionale autour des ressources du bassin.
- Organiser la concertation, la coopération et les convergences entre tous les acteurs du développement industriel du bassin.

Servir éventuellement de fer de lance et/ou de support pour la mobilisation d'assistances techniques et financières nécessaires au développement de la valorisation des ressources du bassin.

Le principal problème à résoudre dans cette approche se situe au niveau des Etats. Jusqu'ici, il est apparu clairement qu'en dehors de la réalisation des grosses infrastructures, les développements envisagés par les différents pays dans la zone du bassin ont plus été conçus dans le cadre d'une réflexion nationale. La dimension de coopération intégrée est encore faible. La démarche proposée suggère de fait une coopération plus forte et une démarche plus intégrée. Ce faisant, elle interpelle les Etats concernés et leur demande implicitement de faire jouer à l'O.M.V.S un rôle de chef d'orchestre dans le développement industriel. Il est clair que ce rôle ne pourra être joué que si l'adhésion des Etats à la démarche proposée est très forte et sans ambiguïté. Il est évident également que cela implique pour l'O.M.V.S d'être à la hauteur de ces nouvelles obligations.

